Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240228-2024dec041-AU
Reçu le 01/03/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-041

Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire – renouvellement adhésion pour l'année 2024

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

VU la délibération n°098-2015 en date du 15 juin 2015, portant adhésion au Conservatoire Régional des Espaces Naturels des Pays de la Loire,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de La Loire afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager.

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (SIRET : 809 440 654 00030), 6 rue Arthur III - 44200 Nantes pour l'année 2024.

Article 2 : d'acquitter la cotisation annuelle de 10 0001 à 20 000 habitants, à savoir, 500 € pour l'exercice 2024.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 28/02/2024
Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

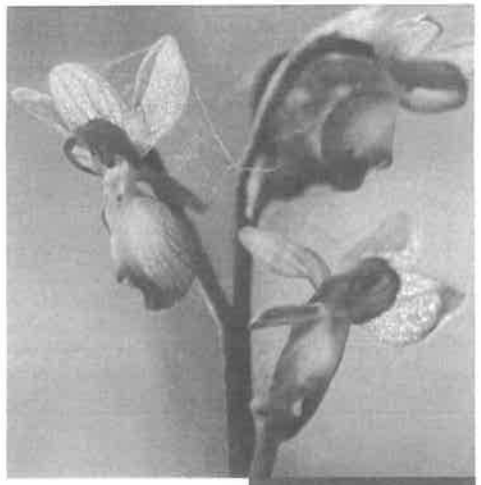

Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire

À BIENTÔT !

PAR L'ÉTAT AGRÉÉ ET LA REGION

WWW.CENPAYSDELALOIRE.FR

Site de Nantes
6 rue Arthur III - 44200 NANTES - 06 22 28 85 37

Site d'Angers
10 boulevard Henri Arnauld - 49100 ANGERS - 09 54 62 68 71

Site du Mans
17 rue Jean Grémillon - 72000 LE MANS - 02 43 77 17 05

JE SOUTIENS L'ACTION DU CEN PAYS DE LA LOIRE !

☐ Première adhésion ☒ Renouvellement

Adhésion pour l'année : 2024

☐ **Acteur économique (en nombre de salariés)**

- ☐ moins de 10 - 25 €
- ☐ de 10 à 50 - 100 €
- ☐ plus de 50 - 200 € minimum

☐ Mon entreprise peut être membre du Conservatoire, je souhaite être rappelé à ce sujet

☐ **Collectivité territoriale (en nombre d'habitants)**

- ☐ Jusqu'à 500 - 50 €
- ☐ de 501 à 1 000 - 100 €
- ☐ de 1 001 à 2 500 - 200 €
- ☐ de 2 501 à 10 000 - 300 €
- ☐ de 10 001 à 20 000 - 500 €
- ☐ de 20 001 à 50 000 - 1 000 €
- ☐ de 50 001 à 100 000 - 2 000 €
- ☐ de 100 001 à 200 000 - 3 000 €
- ☐ + de 200 000 - 4 000 €
- ☐ Syndicat de bassin versant - 200 €

Nom de la structure : Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

Nom - Prénom du représentant : Rémy ORTLON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon

Adresse : Place du Maréchal Foch

C.P. 44150 Ville : Ancenis-Saint-Géréon

Téléphone : 02 40 83 87 06

Mail : mairie@ancenis-saint-gereon.fr

☒ J'accepte de recevoir toutes les informations du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire au format numérique (voyez en cas de désaccord)

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre du **Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire** : 6 rue Arthur III - 44200 Nantes

Date et signature : le 23/02/24 Rémy ORTLON, le Maire

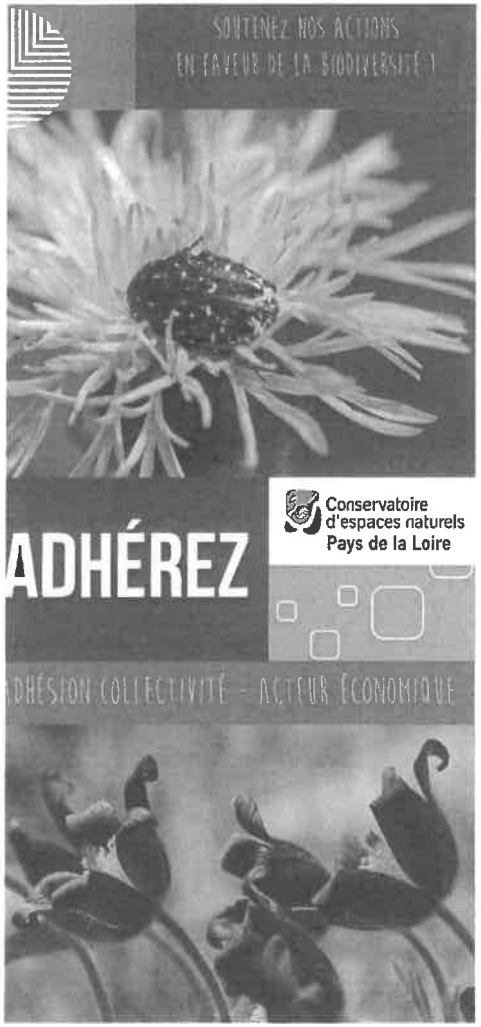

VOUS AIMEZ NOS ACTIONS ? SOUTENEZ-NOUS !

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire mène des actions concrètes au service de la CONNAISSANCE, de la PRÉSERVATION, de la VALORISATION des espaces naturels et de la BIODIVERSITÉ des Pays de la Loire. En nous soutenant, vous donnez du poids à notre mission et vous aidez la nature proche de chez vous !

- Participer aux sorties nature
- Être informé des actions du Conservatoire
- Obtenir des informations sur les espaces naturels
- Apporter une aide bénévole lors d'inventaires, chantiers...
- Participer au fonctionnement de l'association
- Soutenir l'action du Conservatoire en matière de protection et gestion des sites naturels

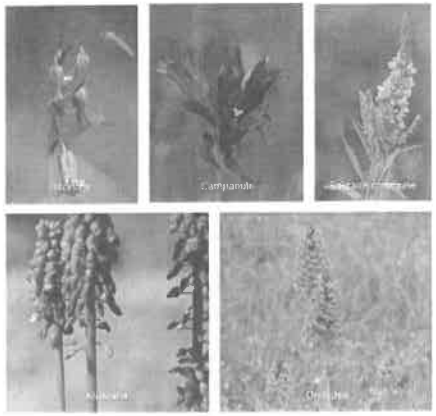

Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

W
R

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Monsieur Rémy ORHON
Place du Maréchal Foch CS 30217
44150 ANCENIS -SAINT-GEREON

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Nantes, le 30 janvier 2024 N° 264
Reçu
5 FEV. 2024
Original DSTU
Copies
Observations

N/Réf : 01240003 – LO – AL/SR
Objet : Appel à cotisation 2024

Monsieur le Maire,

Depuis plus de neuf ans, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire mène des actions de préservation et gestion de sites naturels remarquables, d'accompagnement des collectivités territoriales, de mise en œuvre de programmes régionaux, d'animation de réseaux d'acteurs concernés par les problématiques de gestion de l'espace et de protection de la biodiversité.

Son engagement est reconnu par un agrément spécifique, délivré par l'État et la Région au titre de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement, pour la période 2017-2027.

En lien avec de nombreux partenaires et notamment les collectivités territoriales, le Conservatoire intervient dans le cadre des différentes politiques publiques de l'aménagement du territoire et de préservation des ressources naturelles : Natura 2000, Stratégie nationale des aires protégées, XIème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Stratégie régionale pour la biodiversité, politiques départementales des Espaces naturels sensibles, etc.

En renouvelant votre adhésion au Conservatoire d'espaces naturels, votre collectivité lui permet de poursuivre son implication au plus près du terrain pour la valorisation du patrimoine naturel des Pays de la Loire.

L'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, permet à votre collectivité :

- D'être régulièrement informé de l'action du Conservatoire, au moyen d'une lettre d'information dédiée, mais aussi via le site internet de l'association (www.cenpaysdelaloire.fr) et ses pages Facebook et Instagram ;
- De disposer d'un accès privilégié aux animations ou événements proposés par le Conservatoire, notamment les « Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire », organisées en lien avec la Coordination régionale de la LPO ;
- De s'impliquer dans la gouvernance du Conservatoire, avec un collège réservé aux collectivités membres ;
- De construire des projets et actions en lien avec votre collectivité et de devenir un partenaire privilégié du Conservatoire ;
- De façon générale, de soutenir la démarche et le projet associatif du Conservatoire.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240228-2024dec041-AU
Reçu le 01/03/2024

Aussi, je compte sur vous pour réaffirmer votre soutien, en renouvelant votre adhésion pour l'année 2024.

La préservation et la reconquête des espaces naturels et de la biodiversité ne sont pas une option mais une nécessité pour répondre à nos besoins vitaux dans un futur proche, ainsi l'action du Conservatoire d'espaces naturels et de ses partenaires n'a jamais été aussi indispensable !

Je vous invite donc à nous retourner, complété, le bulletin d'adhésion joint à ce courrier.

Par ailleurs, je reste à votre totale disposition pour convenir d'un rendez-vous et envisager avec votre collectivité de nouvelles perspectives de collaboration et de partenariat.

Je vous remercie par avance de votre soutien et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Alain LAPLACE
Président